



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT ANNUEL 2018 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA



Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada, 2019

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement	7
Évaluation actuarielle	10
Administration des pensions.....	12
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions	13
Renseignements additionnels	15

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) comptait 3 849 participants à la fin de 2018 (figure 1).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le Fonds) ont continué d'augmenter, s'établissant à 50,7 millions de dollars en 2018 (figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds a baissé, passant de 1 780 millions de dollars à la fin de 2017 à 1 734 millions de dollars à la fin de 2018 (figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de -1,0 % en 2018, soit un taux comparable à celui de -1,1 % enregistré par le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un excédent actuariel de 508 millions de dollars (figure 4) et un ratio de capitalisation de 140 % au 31 décembre 2018.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 179 millions de dollars (figure 4) et un ratio de solvabilité de 112 % au 31 décembre 2018.
- En 2018, la Banque a versé 14 millions de dollars au Fonds.

Figure 2 : Paiements versés à même le Fonds – 2016-2018

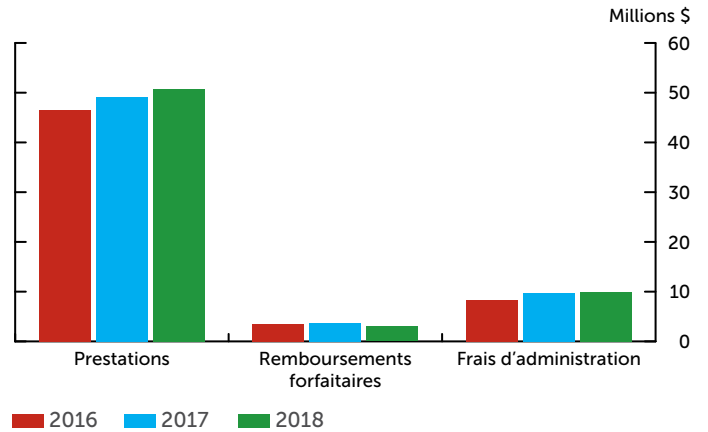


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2014-2018 (au 31 décembre)

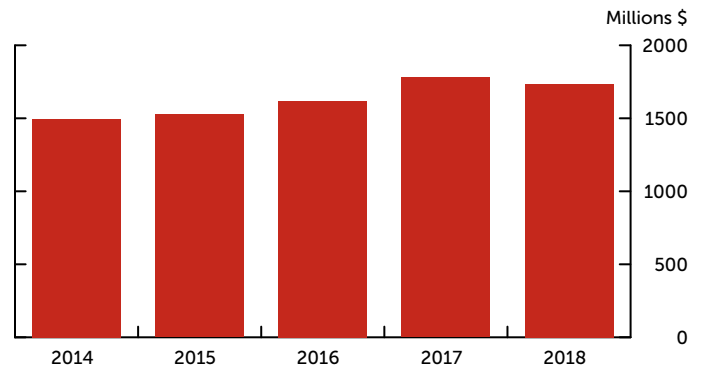


Figure 1 : Participants

(au 31 décembre 2018)

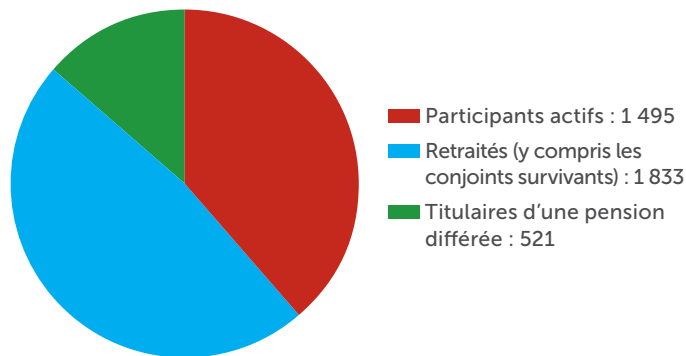
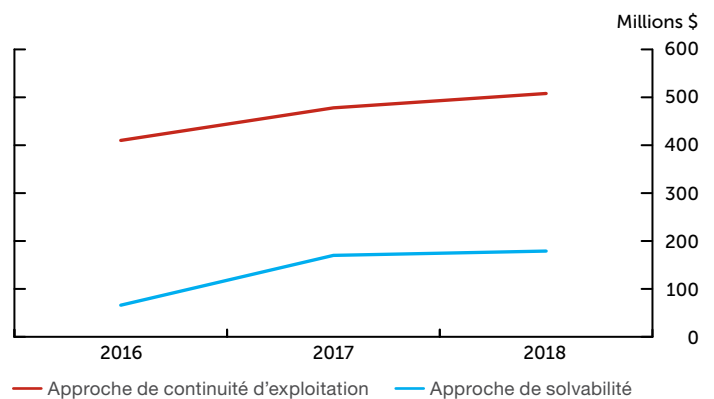


Figure 4 : Capitalisation du Régime – 2016-2018 (au 31 décembre)





Message de la présidente

C'est avec grand plaisir que je présente ce rapport sur le rendement du Régime de pension de la Banque pour 2018.

Le Régime demeure solide : selon l'approche de continuité d'exploitation, il affichait un excédent correspondant à 40 % de son passif à la fin de 2018. Ce résultat a été obtenu malgré le ren-

dement négatif inscrit pour l'année, qui est principalement attribuable au repli des marchés boursiers au dernier trimestre de l'année. La Banque est toujours bien en mesure d'honorer son obligation de garantir un revenu de retraite sûr à ses employés.

Nous continuons d'assurer la bonne situation financière du Régime en accordant une importance particulière à la réduction des risques tout en examinant et en affinant continuellement la composition de l'actif.

Situation du Régime

Le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie de la Banque était de -1,0 % en 2018. Ce taux est inférieur à celui de 11,3 % enregistré lors du précédent exercice, mais il est largement comparable à celui du portefeuille de référence, qui s'est établi à -1,1 %. Des résultats plus détaillés sont présentés dans la section du présent rapport intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement ».

À la fin de 2018, le Régime affichait un excédent de 508 millions de dollars selon l'approche de continuité d'exploitation, ce qui signifie que son actif est plus que suffisant pour financer les prestations constituées ou payables. Cet excédent a porté le ratio de capitalisation du Régime à 140 %, indiquant un actif supérieur de 40 % au passif du Régime. Cela est comparable à l'excédent de 478 millions de dollars observé à la fin de 2017, qui correspondait également à un ratio de capitalisation de 140 %.

Selon l'approche de solvabilité (qui part du principe que le Régime prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent de 179 millions de dollars à la fin de 2018, contre 170 millions de dollars à la fin de 2017. Il présentait un ratio de solvabilité de 112 %, soit un actif dépassant de 12 % son passif de solvabilité, comparativement à 111 % à l'exercice précédent.

Cotisations au Régime de pension de la Banque

Étant donné l'excellente situation de capitalisation du Régime en 2018, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser des cotisations en 2019.

La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des prochaines années.

Pour de plus amples renseignements, consultez la section intitulée « Évaluation actuarielle » (p. 10).

Étude de l'appariement de l'actif et du passif

Comme nous le faisons tous les trois ans, nous avons travaillé, en 2018, avec des spécialistes externes des régimes de retraite afin de mener une étude de l'appariement de l'actif et du passif, à savoir une analyse en profondeur du portefeuille d'actifs du Fonds. Malgré l'excellente situation financière globale du Régime, l'étude recommande que nous envisagions d'effectuer des ajustements en vue de réduire le risque tout en conservant le niveau des rendements attendus. Nous nous attendons à ce que les recommandations concernant les changements au portefeuille qui s'en suivront soient présentées au Comité des pensions cette année. Pour en savoir davantage, consultez la section intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement » (p. 7).

Remerciements

J'aimerais souhaiter la bienvenue à plusieurs nouveaux membres des trois comités des pensions.

Paul Haggis, Raymond Ivany et Anne Whelan, qui sont membres du Conseil d'administration, se sont joints au Comité des pensions; ils remplacent Norman Betts, Colin Dodds et Wes Scott.

Dale Alexander, du département des Communications, est la toute nouvelle membre du Comité d'administration des pensions.

Carol Brigham et Annick Demers ont remplacé Stéphane Lavoie et Miville Tremblay comme membres du Comité de placement du Fonds de pension, alors que Ron Morrow a remplacé Grahame Johnson comme président. Kevin Dunn s'est également joint à ce comité.

Je souhaite remercier chaleureusement les membres de comités qui se sont retirés pour leur précieuse contribution au Régime au fil des ans, ainsi que ceux qui se sont portés volontaires pour les remplacer.

La première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions,



Carolyn A. Wilkins

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs, et prennent des décisions qui y sont liées. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Membres des trois comités¹

Comité des pensions

Carolyn A. Wilkins, *première sous-gouverneure (présidente)*
 Paul G. Haggis, *administrateur de la Banque*
 Raymond E. Ivany, *administrateur de la Banque*
 Greg Stewart, *administrateur de la Banque*
 Anne Whelan, *administratrice de la Banque*
 Timothy Lane, *sous-gouverneur*
 Jeremy Farr, *avocat général et secrétaire général*
 Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*
 Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)*

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas,
Services à la Haute Direction et Services juridiques (président)
 Dale Alexander,
Communications
 Darcy Bowman,
Services à la Haute Direction et Services juridiques
 Alexis Corbett,
Ressources humaines
 Maxime Puech,
Services financiers
 Marc Tremblay,
Ressources humaines
 Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité de placement du Fonds de pension

Ron Morrow,
conseiller (président)
 Carol Brigham,
Gestion financière et Opérations bancaires
 Annick Demers,
Marchés financiers
 Kevin Dunn,
Gestion financière et Opérations bancaires
 Alejandro Garcia,
Stabilité financière
 Étienne Lessard,
Marchés financiers
 Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

¹ Au 31 mai 2018

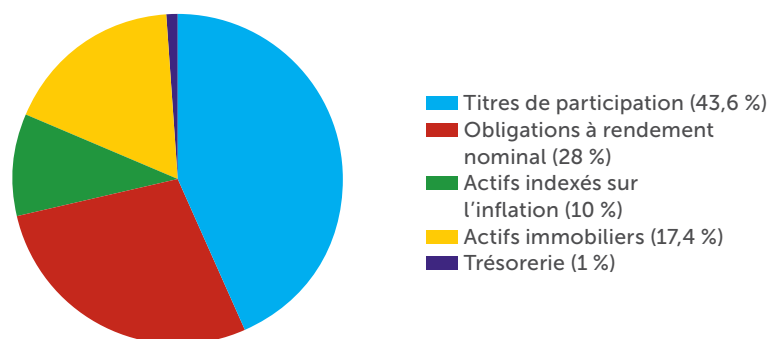
Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (figure 5).

La plus grande partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2018^a
 (au 31 décembre 2018)



a. Points médians selon la politique de répartition

Étude de l'appariement de l'actif et du passif

Une fois tous les trois ans, nous travaillons avec des spécialistes externes des régimes de retraite afin de mener une analyse en profondeur, appelée étude de l'appariement de l'actif et du passif. Cette étude examine le portefeuille d'actifs du Fonds à la lumière des nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Toute recommandation concernant la répartition de l'actif est envisagée dans le contexte plus vaste de nos objectifs de placement :

- harmoniser le profil risque-rendement du Fonds et le niveau de tolérance au risque du Comité des pensions;
- accroître l'efficacité du Fonds en réduisant le risque global du portefeuille;
- conserver le niveau actuel des rendements attendus.

Les résultats de la dernière étude de l'appariement de l'actif et du passif ont été présentés au Comité des pensions en septembre dernier. Celle-ci concluait que, bien que la situation financière globale du Régime soit excellente et que la composition de l'actif présente un équilibre adéquat entre les rendements attendus et les risques, nous pourrions envisager d'effectuer des ajustements en vue de réduire le risque tout en conservant le niveau des rendements attendus.

En ce qui concerne les actifs sources de rendement, l'étude recommandait de diversifier davantage la composition de l'actif en réduisant la proportion des titres de participation cotés en bourse et en augmentant celle des actifs non traditionnels, comme les terres agricoles et le capital-investissement dans les infrastructures. Dans l'ensemble, ces actifs devraient présenter un profil de risque moins élevé que celui des titres de participation et permettraient aussi de mieux suivre l'inflation. Cependant, pour appliquer cette recommandation, il faudrait consacrer plus de ressources à la gouvernance et repérer des occasions de placement convenables.

Pour ce qui est des actifs appariés aux passifs, l'étude recommandait de réduire les placements dans les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada et d'augmenter ceux dans les obligations provinciales à rendement réel, lesquelles devraient dégager de meilleurs rendements. Comme celles-ci sont rares dans les marchés, l'étude recommandait de recourir à une stratégie qui reproduit leur rendement en combinant différents instruments financiers à notre disposition.

Le Comité de placement du Fonds de pension examine actuellement ces propositions et émettra une recommandation officielle au Comité des pensions plus tard cette année.

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires externes chargés du portefeuille du Fonds et mène annuellement une évaluation du rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, mondiaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des prêts privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Ces actifs comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, qui sont gérés à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Rendement du Fonds

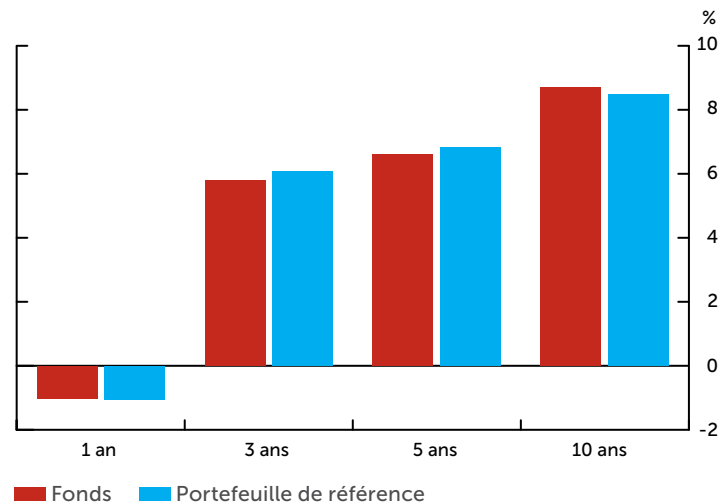
Le rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établi à -1,0 %, soit un taux conforme à celui de -1,1 % enregistré par le portefeuille de référence². Les titres de participation canadiens et mondiaux, pour lesquels l'année a été difficile, surtout au dernier trimestre, ont particulièrement pesé sur le rendement du Fonds, qui est inférieur à celui de 2017.

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste actuellement à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

² Dans le présent rapport, les taux de rendement indiqués sont calculés après déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds
(au 31 décembre 2018)



Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime en 2018

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles du Régime. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2018 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime est demeurée solide, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 508 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 140 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 179 millions de dollars, contre 170 millions de dollars en 2017, et un ratio de solvabilité de 112 %, contre 111 % à l'exercice précédent (voir les tableaux 1 et 2)³.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur lissée de l'actif	1 358	1 460	1 568	1 688	1 772
Passif de continuité	1 075	1 119	1 158	1 210	1 264
Excédent	283	341	410	478	508
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	126 %	130 %	135 %	140 %	140 %

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique (et très peu probable) de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les directives émises

³ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent de celui indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeur marchande de l'actif	1 491	1 521	1 616	1 775	1 729
Passif de solvabilité	1 455	1 501	1 550	1 605	1 550
Excédent (déficit) ^a	36	20	66	170	179
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	102 %	101 %	104 %	111 %	112 %

a. Du fait que les chiffres sont arrondis, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

par l'Institut canadien des actuaires et par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui supervise les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre 2018. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque a versé des cotisations ordinaires de 14 millions de dollars en 2018 au titre des services rendus au cours de l'exercice. Elle a cessé le versement des cotisations en juin, au moment où le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé auprès des autorités réglementaires. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime.

La Banque n'est pas autorisée à cotiser au Fonds en 2019. Les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* lui interdisent de verser des cotisations au Régime en raison de la solide capitalisation de ce dernier, comme il est indiqué dans le message de la présidente.

L'employeur n'a pas le droit de cotiser à son régime si le ratio de capitalisation de celui-ci, calculé selon l'approche de continuité d'exploitation, dépasse 125 % et le ratio de solvabilité, 105 %. À la fin de 2018, ces deux ratios s'établissaient respectivement à 140 % et à 112 %.

La solide situation du Régime résulte surtout des effets des cotisations spéciales de 125 millions de dollars versées de 2009 à 2014, alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité, et des rendements supérieurs des placements au cours des dernières années.

La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des prochaines années.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté de 0,2 million de dollars en 2018, principalement en raison de la hausse des frais relatifs aux initiatives engagés pour l'étude de l'appariement de l'actif et du passif, laquelle est habituellement menée tous les trois ans.

Les honoraires de gestion de l'actif ont légèrement diminué en 2018, grâce surtout à la baisse des frais de garde des placements et à la consolidation du portefeuille de titres de participation mondiaux mise en place dans la dernière partie de 2017. Les honoraires d'administration des pensions ont diminué en raison du volume de transactions plus bas.

Depuis 2017, l'ensemble des taxes à la consommation attribuables au Fonds est imputé à celui-ci plutôt qu'à la Banque. Ces taxes ont quelque peu augmenté en 2018.

Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,58 %, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Tableau 3 : Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	2016	2017	2018
Honoraires de gestion de l'actif	6 219	7 238	7 186
Honoraires d'administration des pensions	588	640	611
Autres frais d'administration	1 150	1 170	1 245
Initiatives	300	172	346
Taxes à la consommation	s. o.	589	622
<i>Total des frais</i>	8 257	9 809	10 011
<i>Actif net au 31 décembre</i>	1 619 295	1 779 532	1 734 000
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,51 %	0,55 %	0,58 %

Communications

Cette année, pour la première fois et afin de simplifier les communications destinées aux participants au Régime, nous avons produit une version écourtée du présent rapport, qui contient les renseignements essentiels. La version intégrale reste accessible dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Qui plus est, le présent rapport ne contient plus les états financiers résumés. Il est néanmoins possible de consulter l'intégralité des états financiers annuels audités dans le site Web de la Banque.

La Banque communique aussi avec les participants au Régime au moyen de son bulletin annuel *Info-pension*. Les employés actifs peuvent consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution). De plus, ils ont le droit de recevoir des relevés de pension annuels, que les retraités et les titulaires d'une pension différée reçoivent également depuis juin 2017.

Les employés actifs ont accès à d'autres informations sur le Régime dans Banque centrale. Ils trouveront aussi, dans Sélection centrale, un outil servant à estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 15.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2018, la Banque a poursuivi son audit des renseignements en contactant un échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

Aux fins de cet audit, la Banque communiquera chaque année avec un nouvel échantillon de retraités. Ce processus est conforme aux pratiques d'autres sociétés d'État.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un régime à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation – L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et tiennent compte de facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité – L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux qu'il faut effectuer afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les obligations futures d'un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujetti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
 1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
 Montréal (Québec) H3B 4V3
bank-banque-canada@morneaushepell.com

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
 du lundi au vendredi

Employés actifs : **1 888 903-3308**
 Retraités : **1 888 588-6111**

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au :

Centre RH

Banque du Canada
 10^e étage, tour Est
 234, rue Wellington
 Ottawa (Ontario) K1A 0G9
centrerh@banqueducanada.ca

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
 du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
 ou 1 866 404-7766 (sans frais)